

Appel à projets 2021

Soutien financier pour un projet de lutte contre la précarité présentant un caractère innovant sur le territoire de la commune d'Etterbeek

REGLEMENT DU SUBSIDE

Contexte

Le CPAS d'Etterbeek a pour mission de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine (article 1^{er} de la Loi organique des CPAS). Il assure aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité dans de nombreux domaines. En outre, il veille à encourager la participation sociale de ses usagers à la société. Pour atteindre ces objectifs, le CPAS d'Etterbeek peut collaborer avec le secteur associatif, notamment sous la forme d'un soutien financier octroyé à l'issue d'un appel à projets à destination des acteurs sociaux de la commune.

Les citoyens etterbeekoïses sont confrontés à plusieurs formes de précarité, lesquelles ont parfois été accentuées par la crise sanitaire Covid-19 et les mesures publiques visant à lutter contre la pandémie. La lutte contre la précarité n'est donc pas uniforme et peut s'exprimer dans de nombreux domaines.

Alors que le secteur associatif déploie déjà un certain nombre d'actions et de projets visant à lutter contre la précarité et/ou l'exclusion sociale des personnes, il apparaît opportun d'accentuer encore ce travail de terrain et de toucher les personnes dans le besoin au plus proche de leur quotidien.

Pour ce faire, le CPAS d'Etterbeek souhaite soutenir des projets innovants qui démontrent leur utilité concrète dans la lutte contre la précarité de la population.

Description de l'appel à projets

Au moyen du présent appel à projets, le CPAS d'Etterbeek entend mettre l'accent sur l'aspect innovant des actions à entreprendre. Par son côté innovant, le projet doit permettre d'apporter une plus-value à la carte sociale etterbeekoïse telle qu'elle existe actuellement. Ce côté innovant peut être atteint de plusieurs façons : atteindre un nouveau public, offrir un nouveau service, développer de nouveaux outils ou une nouvelle approche de l'accompagnement social, etc.

Public cible / bénéficiaires

Le projet présenté doit s'adresser à la population etterbeekoise en situation de précarité.

Par personne en situation de précarité, il est entendu :

- *Les personnes bénéficiaires – ou dans les conditions de bénéficiaire – du revenu d'intégration sociale (RIS) ou de l'aide sociale équivalente ;*
- *Les personnes bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance (BIM).*

Destinataires de l'appel à projets

L'appel à projets s'adresse à toute organisation ou association etterbeekoise active dans le domaine social au sens large qui souhaite développer un projet innovant à lutter contre la précarité.

Les pouvoirs publics ne sont pas éligibles au présent appel à projets.

Soutien financier

Entre 4.000 et 8.000 euros.

Ce montant est destiné à couvrir les frais suivants :

- Frais de fonctionnement ;
- Frais de personnel ou d'intervenant externe ;
- Frais de communication.

Critères de sélection

Les projets seront analysés et sélectionnés compte tenu des critères suivants :

- **Objectifs du projet** : le projet s'inscrit dans le contexte de l'appel à projets et dans les réalités sociales sur le territoire de la commune d'Etterbeek.
- **Dimension novatrice du projet** : le projet présente par essence une approche innovante qui est susceptible d'améliorer la qualité de l'action sociale sur le territoire communal.
- **Pertinence du projet** : le projet démontre sa pertinence à répondre aux objectifs de l'appel à projets et à l'une ou l'autre des réalités sociales sur le territoire de la commune d'Etterbeek, notamment par son utilité concrète à améliorer le quotidien du public-cible.
- **Évaluation** : le projet est évaluable et énonce les indicateurs qui permettront de procéder à une évaluation quantitative et qualitative.

Introduction de la demande

La demande est uniquement introduite au moyen du formulaire joint, lequel devra être dûment complété et signé, sous peine d'irrecevabilité.

La demande devra être transmise par courriel à l'adresse : subsidies@cpas-etterbeek.brussels.

Délais

Lancement de l'appel à projets : le 14/10/2021.

Clôture de l'appel (date limite de remise des projets) : le 15/11/2021 à 23h59.

Désignation des lauréats : décembre 2021.

Période couverte par la subside : du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Jury

Le jury se réunit en novembre 2021.

Il est composé des personnes suivantes :

- Le Président du CPAS d'Etterbeek ;
- Deux membres désignés au sein du Conseil de l'action sociale ;
- La directrice de l'Action sociale du CPAS d'Etterbeek ;
- La responsable de la Coordination sociale du CPAS d'Etterbeek.

Le secrétariat du jury est assuré par le Secrétaire général du CPAS ou son représentant.

Informations

Toute information en rapport avec le présent appel à projets peut être demandée à :

Madame Nora Naboulsi, responsable de la Coordination sociale du CPAS d'Etterbeek
nora.naboulsi@cpas-etterbeek.brussels – 02/627.22.42